

DEC213343INSU

Décision portant nomination de Mme Aurélie MARCHAUDON en qualité de chargée de mission institut (CMI) à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Aurélie MARCHAUDON, Directrice de recherche est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), du 01/01/2022 au 31/12/2023 pour 25 % de son temps de travail.

La mission d'Aurélie MARCHAUDON a pour objet le suivi des programmes PNP (Programme National de Planétologie) et PNST (Programme National Soleil Terre). Elle représente l'INSU dans les comités directeurs de MEDOC et du CDPP et assure le suivi d'OFAME. Elle est chargée du dossier THEMIS en lien avec l'IRL FSLAC en commun avec l'Institut d'Astrophysique des Canaries. Elle assure également la représentation de l'INSU au Comité Cientifico Internacional auprès de l'IAC (Espagne). Elle suit, enfin, les dossiers à l'interface entre le domaine AA et les autres domaines de l'INSU, particulièrement OA où les projets spatiaux communs prennent une importance grandissante.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Aurélie MARCHAUDON demeure affectée à l'Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie (UMR5277 – IRAP), 9 avenue Colonel Roche 31028 TOULOUSE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08.11.21

Pour le président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHUHL

